

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Produit : Sanso Convictions ESG - Part S.

ISIN : FR0010785873.

Site internet : www.sanso-is.com.

Appelez le 01 84 16 64 36 pour de plus amples informations.

Régulateur : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Sanso Investment Solutions en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Sanso Investment Solutions est agréée en France sous le n°GP-11000033 et règlementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 10/04/2024

En quoi consiste ce produit ?

Type : FCP de droit français - OPCVM

Durée : La durée du Fonds est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs :

Le Fonds SANSO CONVICTIONS ESG a pour objectif, sur un horizon de 5 ans, de délivrer une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de l'indice composite 25% MSCI World dividendes réinvestis + 75% FTSE MTS Eurozone Government Bond sur l'horizon de placement recommandé de 5 ans, en optimisant une allocation diversifiée et flexible entre différentes classes d'actifs (actions, taux, devises, crédit, immobilier coté, convertibles...) et zones géographiques, ainsi que dans des stratégies de gestion dite « alternative ».

L'objectif de gestion sera réalisé en investissant 90% au moins de l'actif net dans des fonds mettant en oeuvre une approche extra-financière significativement engageante. Les fonds sélectionnés mettront principalement en oeuvre une démarche de sélectivité ESG, c'est-à-dire une réduction de leur univers de départ de 20% au moins sur la base de critères environnementaux sociaux et de gouvernance (ESG). L'attention des porteurs est attirée sur le fait que le degré d'exigence des approches extra-financières peut varier. Ainsi, une entreprise pouvant être considérée comme éligible par certains des gestionnaires sous-jacents et non-éligibles par d'autres. Le poids des grandes classes d'actifs est déterminé de manière discrétionnaire en fonction de différents facteurs (score établi par notre modèle d'évaluation, scénario macroéconomique et microéconomique, analyse technique...)

Le comité détermine ainsi une allocation stratégique (classes d'actifs et zones géographiques). Des stratégies tactiques peuvent entraîner de manière temporaire et mesurée des déviations vis-à-vis des positions stratégiques. Sanso Convictions ESG est un fonds solidaire. A ce titre, l'actif du fonds est investi entre 5 et 10% en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail ou en parts ou actions d'OPCVM ou FIA ou en titres éligibles émis par des sociétés de capital-risque, sous réserve que leur actif soit composé d'au moins 35% de titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail.

Le fonds pourra être exposé aux actions, via des investissements en OPC, sur tous les secteurs d'activité, toutes les zones géographiques (y compris pays émergents) et sur toutes les tailles de capitalisation (y compris petites et moyennes), dans la limite de 60% de l'actif net (Exposition aux petites et moyennes capitalisations : 20% max de l'actif net).

Le fonds pourra être exposé aux marchés de taux et de crédit sans distinction de notation ni de nature d'émetteurs dans les limites suivantes : 100% de l'actif net pour les émissions souveraines des pays développés, 100% pour le Crédit Investment Grade, 30% pour le « High Yield » (inférieur à BBB-/S&P). La stratégie mise en oeuvre entraîne la rotation du portefeuille de manière régulière et des coûts supplémentaires seront prélevés.

Investisseurs de détail visés :

Le fonds est destiné à des investisseurs qui recherchent un placement à long terme. La durée minimum de placement recommandée est supérieure à 5 ans. Cette part est adaptée aux grands investisseurs dont la souscription initiale minimum est de 3 000 000 euros. Vous pouvez obtenir plus d'informations sur les autres catégories de parts de l'OPCVM sur le site de sanso-is.com ou bien à l'adresse contact@sanso-is.com.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de capitalisation (non-distribution), les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Dépositaire : Caceis bank.

De plus amples informations sur l'OPCVM, une copie du prospectus du fonds, le dernier rapport annuel ou tout rapports semestriels ultérieurs seront adressés en français et gratuitement sur simple demande auprès de : SANSO Investment Solutions - 69, boulevard Malesherbes, 75008 PARIS, tél. : 01 84 16 64 36, e-mail : contact@sanso-is.com et sont disponibles sur le site Internet de la Société de gestion : <https://sanso-is.com/>.

La valeur nette d'inventaire est calculée chaque jour et est disponible sur le site Internet de la Société de gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.



Autres risques significatifs pertinents non pris en compte dans l'indicateur synthétique de risque : risque de perte en capital, risque lié à la gestion et à l'allocation d'actifs, risque lié aux instruments financiers à terme, risque de change, risque de volatilité, risque lié à l'investissement dans des titres à haut rendement, risque pays émergents, risque lié aux obligations convertibles, risque de contrepartie, risque en matière de durabilité.

Scénario de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement : 10 000€			
Scénarios		1 an	5 ans (période de détention recommandée)
Minimum		Il n'existe aucun rendement minimum garanti. Vous pourriez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.	
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	6 270 € -37.35 %	6 330 € -8.74 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	8 620 € -13.83 %	9 200 € (*) -1.66 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 970 € -0.33 %	10 740 € (*) 1.45 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	11 660 € 16.64 %	12 200 € (*) 4.05 %

(*) Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre mars 2015 et mars 2020. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre mai 2017 et mai 2022. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre juin 2016 et juin 2021.

Que se passe-t-il si SANSO Investment Solutions n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du fonds sont conservés par Caceis bank (le "Dépositaire"), séparément de ceux de SANSO Investment Solutions (la "Société de gestion") et séparément également des fonds propres du dépositaire. Par conséquent, ni la faillite de SANSO Investment Solutions ni celle du dépositaire ne vous fera perdre votre investissement. En cas de faillite de SANSO Investment Solutions, la banque dépositaire a la possibilité de liquider le fonds en redistribuant le produit de la vente ou de confier la gestion de ce dernier à une autre société de gestion.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	€ 385	€ 1234
Incidences des coûts annuels (*)	3.89 %	2.33 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen soit de 3.8 % avant déduction des coûts et de 1.4 % après cette déduction.

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Composition de coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie du produit		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2.00 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.64 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	161 EUR
Coût de transaction	0.00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coût accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	0.25 % de la valeur de votre investissement par an. 20 % TTC de la performance au-delà de la performance de l'indice de référence : 25% MSCI World dividendes réinvestis + 75% FTSE MTS Eurozone Government.	24 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans.

Conformément à sa stratégie d'investissement, la valeur du fonds peut varier sur une courte période. Il est recommandé de rester investi 5 ans minimum. En cas de désinvestissement antérieur à la période recommandée, il existe un risque de ne dégager que de faibles rendements ou de ne même pas récupérer la somme investie.

Votre demande de rachat reçu avant 10h00 sera exécutée sur la base de la valorisation du jour calculée le lendemain et le règlement sera effectué le jour suivant.

Comment puis-je faire une réclamation ?

Conformément aux exigences réglementaires applicables (cf. art. 321-40 du RG AMF), et comme indiqué sur le site de la société <https://sanzo-is.com/informations-reglementaires-15.html>, Sanso Investment Solutions dispose d'une procédure de traitement des réclamations (procédure disponible gratuitement sur demande auprès de SANSO IS). Pour toute demande spécifique, n'hésitez pas à contacter le numéro suivant +33 1 84 16 64 36, adresser un mail à l'adresse contact@sanzo-is.com ou envoyer un courrier à l'adresse postale 69, boulevard Malesherbes, 75008 PARIS. La Direction mettra tout en œuvre pour répondre à votre demande dans les plus brefs délais et en tout état de cause, dans un délai maximal de deux mois à compter de la réception de votre demande.

Autres informations pertinentes

La société de gestion a classé le fonds en tant que produit financier soumis à l'article 8 du règlement SFDR. Les détails de la politique d'intégration des risques de durabilité de la société de gestion concernant le Fonds sont disponibles à l'adresse : <https://sanzo-is.com/engagement-responsable-17.html>.

En cas de désaccord, vous pouvez prendre contact avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF. Les coordonnées du médiateur de l'AMF sont les suivantes : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>.